



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Centre psycho-social et
d'accompagnement scolaires




Subvention pour ménage à faible revenu - Année scolaire 2018/2019

www.cepas.lu

Chers parents,

Afin de bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu, veuillez retirer le formulaire de demande (questionnaire jaune) à partir du **17 septembre 2018** au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de votre lycée.

 La demande pour l'obtention de la subvention pour ménage à faible revenu est à **refaire chaque année**.

La subvention se compose **d'une seule et unique tranche** qui sera virée en **avril 2019**.

Le questionnaire qui est à retirer au **SePAS** de votre lycée dans les meilleurs délais, est obligatoirement à remettre pour le **31 octobre 2018 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi). **Aucune demande ne pourra être acceptée après ce délai !**

Il est conseillé de remettre la demande au **SePAS** ou au secrétariat de votre école avant les vacances de Toussaint qui débutent le 27.10.2018.

 **Bénéficiaires :**

Peuvent bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu

1. *les élèves fréquentant l'enseignement secondaire classique ou secondaire général à temps plein*
2. *les élèves en formation concomitante, c.à.d. qui sont en apprentissage chez un patron*

*et qui vivent dans un ménage dont le **revenu mensuel (moyenne des 3 derniers mois avant la demande)** ne dépasse pas un certain montant.*

Exemple :

- *famille monoparentale avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 2.489,71€*
- *couple avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.423,49€*
- *couple avec 2 enfants à charge et un revenu mensuel net inférieur à 4.045,66*
- ...

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au **SePAS** de votre lycée



2604-5310